

Cartes Nationales d'Identité (CNle) et Passeports

**!! Tout dossier incomplet ne pourra pas être enregistré
et nécessitera un nouveau rendez-vous !!**

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS (dépôts et retraits)
Prise de RDV au ☎ 03.88.83.84.56 ou ☎ 03.88.83.90.00
ou sur le site internet de la ville de Schiltigheim

Dans tous les cas et uniquement en originaux :

- ☐ formulaire à remplir à l'encre noire uniquement ou à télécharger et à pré-remplir sur internet (www.service-public.fr)
- ☐ la carte d'identité + l'ancien passeport le cas échéant
- ☐ 1 photo d'identité récente de moins de 6 mois et conforme aux normes en vigueur (ex : sans lunettes, visage et cou dégagés...)
- ☐ un des justificatifs de domicile suivants récent **datant de moins d'un an** et à votre nom personnel :
 - Une facture d'eau, de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe ou mobile,
 - Un titre de propriété ou un bail (uniquement bailleur social),
 - Un avis d'imposition ou certificat de non-imposition,

CONTACT

03 88 83 84 56

etat-civil
@ville-schiltigheim.fr

HÔTEL DE VILLE DE SCHILTIGHEIM

110 route de Bischwiller
67300 SCHILTIGHEIM

OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi > Jeudi :
8h30/12h & 13h30/17h30
Vendredi : 8h30/14h
Samedi : 9h/12h
(sur rendez-vous
uniquement pour
les titres d'identité)

- ☐ Timbres fiscaux disponibles en bureaux de tabac ou timbres électroniques disponibles sur www.timbres.gouv.fr :

CNle	Passeports
1^{ère} demande ou renouvellement : GRATUIT	Adulte : 86 €
Perte ou vol : 25 €	Mineurs entre 15 et 18 ans : 42 € Mineurs de moins de 15 ans : 17 €

Cas particuliers :

- ☐ **extrait d'acte de naissance avec filiation** datant de moins de 3 mois UNIQUEMENT si votre commune de naissance n'est pas dématérialisée (reliée à COMEDec) ¹ ou pour les naissances à l'étranger.

- en cas d'hébergement chez un particulier :

- ☐ une **lettre de l'hébergeant signée** certifiant que vous habitez chez lui **depuis plus de 3 mois**
- ☐ un **justificatif de domicile récent** (mois d'un an) au **nom de l'hébergeant**
- ☐ et la **photocopie de la pièce d'identité de l'hébergeant**

- Preuve de la nationalité

- ☐ un **justificatif de nationalité** si elle ne peut être établie au vu de votre acte de naissance (décret de naturalisation, certificat ou déclaration de nationalité française, ...)
- **En cas de perte ou de vol**

en cas de vol :

- ☐ une **déclaration de vol** faite au préalable auprès des autorités de police

en cas de perte :

- ☐ la **déclaration de perte** sera faite en Mairie au moment du dépôt du dossier
- ☐ **si possible** carte Badgéo, carte vitale ou permis de conduire

- **Port du nom d'usage (nom de l'époux)**

en cas de divorce :

- ☐ le **jugement de divorce** stipulant l'autorisation de porter le nom d'usage ou l'autorisation de l'ex-époux et sa pièce d'identité

en cas de mariage :

- ☐ un **acte de mariage** datant de moins de 3 mois

en cas de veuvage :

- ☐ un **acte de décès** du conjoint

pour les mineurs :

- ☐ autorisation du parent et sa pièce d'identité

- **Placement sous tutelle ou curatelle**

- ☐ le **jugement COMPLET**
- ☐ **présence du tuteur** en cas de placement sous tutelle

Mineurs :

Le **mineur est toujours accompagné** de son représentant légal et la demande doit être faite par le détenteur de l'autorité parentale **muni de sa propre pièce d'identité**.

- ☐ **CNI + passeport le cas échéant du parent** qui dépose le dossier
- ☐ **en cas de 1^{ère} demande : copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant** datée de moins de 3 mois (sauf pour les communes de naissance dématérialisées reliées à COMEDDEC) ¹

- **Preuve de la garde de l'enfant :**

- ☐ *en cas de divorce* : **jugement de divorce complet** + convention définitive le cas échéant
- ☐ *en cas de séparation sans qu'il y ait eu mariage* : une **ordonnance du tribunal** fixant le mode de garde le cas échéant

- **Justificatif de domicile récent de moins d'un an au nom du parent qui dépose le dossier :**

- ☐ *en cas de garde alternée* : un **justificatif de domicile de chacun des parents + pièce d'identité**
- ☐ *dans le cas contraire* : un **justificatif de domicile** au nom du parent qui a la **garde principale**

Présence de l'enfant obligatoire

- **au dépôt** pour tous les enfants (CNI + passeports)
- **au retrait** pour tout enfant **de + de 12 ans (prise d'empreinte obligatoire), (CNI + passeports)**

Pour plus d'informations : www.service-public.fr (site officiel du gouvernement)